

Procès-verbal n°2021-2022 - 8 de la Commission COVID-19

Réunion du :	17 novembre 2021
À :	9 h30 – <u>réunion dématérialisée</u>
Présidence :	M. Bernard BERGEN (Réfèrent COVID-19 du District)
Présents :	Mme Bernadette FERCAK (C.C.F.), MM. Bernard BARLAGUET (C.C.J.), Jean-Marie ROUFFIAC (C.C.S), M Didier CASANADA (C.F.A.), Dr Jean-François CHAPPELLIER (médecin)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Correspondance avec la Commission

Toute correspondance avec cette Commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des Clubs sur :

covid19@gard-lozere.fff.fr

Dossier 2021-2022-09 – U8/U9- FOOTBALL D'ANIMATION POULE 20 – MOUSSAC FC – GALLIA C. QUISSACOIS du 13/11/2021

503265 – GALLIA C. QUISSACOIS (courriel du 09.11.2021)

- Informant de l'apparition d'un cas positif dans l'effectif de l'équipe U8/U9, le lundi 08/11,
- Informant que l'enfant concerné a probablement été contaminé lors d'un tournoi au Vigan le samedi 06/11,
- Informant qu'après avoir contacté le réfèrent COVID-19 de leur club et prévenu tous les parents joueurs et éducateurs en contact avec l'enfant concerné, le club a pris la décision de ne pas mettre en place d'entraînement et de match dans la semaine du 8 au 14 novembre 2021,
- Informant aussi que à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre à MOUSSAC pour jouer la rencontre du samedi 13/11, et demandent le report de la rencontre.

La commission reprenant le dossier,

Pris connaissance des éléments club GALLIA CLUB QUISSACOIS

- Considérant le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales (Préconisations Fédérales tirées de l'application du Décret n°2021-1059 du 7 aout 2021)
- Considérant l'annexe 1 : Gestion des signes du COVID-19 au sein du groupe
- Considérant que : *La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7*
- Considérant qu'après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe

La Commission dit match à jouer à une date à fixer par la commission compétente, transmet à la Commission du Foot d'Animation.

Dossier 2021-2022-10 – U10- FOOTBALL D'ANIMATION POULE 07 – EFC BEAUCAIROIS – FC CANABIER du 20/11/2021

549600 – FC CANABIER (courriel du 16.11.2021)

- Informant de l'apparition de deux cas positifs dans l'effectif de l'équipe U10, le 16/11,
- Informant qu'à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre à BEAUCAIRE pour jouer la rencontre du samedi 20/11, et demandent le report de la rencontre.

La commission,

Pris connaissance des justificatifs du club FC CANABIER transmis par courriel le 16/11/2021,

- Considérant le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales (Préconisations Fédérales tirées de l'application du Décret n°2021-1059 du 7 aout 2021)
- Considérant l'annexe 1 : Gestion des signes du COVID-19 au sein du groupe
- Considérant que : *La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les*

cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7

- Considérant qu'après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe

La Commission dit match à jouer à une date à fixer par la commission compétente, transmet à la Commission du Foot d'Animation.

Dossier 2021-2022-11 – U10/U11- FOOTBALL D'ANIMATION– SO CALMETTOIS

520113 – SO CALMETTOIS (courriel du 16.11.2021)

- Informant de l'apparition de cas COVID déclarés au groupe scolaire de la Calmette et de la fermeture de deux classes,
- Informant que de nombreux enfants faisant parti de l'effectif U10/U11 sont déclarés « cas contact »,
- Informant qu'à la suite de la mise à l'isolement de l'effectif, et pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, ils ne pourront se rendre aux prochains plateaux programmés le samedi 20/11, et demandent le report de ces rencontres,

La commission,

Pris connaissance des informations transmises par le club SO CALMETTOIS par courriel le 16/11/2021,

- Considérant le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales (Préconisations Fédérales tirées de l'application du Décret n°2021-1059 du 7 aout 2021)
- Considérant l'annexe 1 : Gestion des signes du COVID-19 au sein du groupe
- Considérant que : *La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7*
- Considérant qu'après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe

La Commission dit matchs à jouer à une date à fixer par la commission compétente, transmet à la Commission du Foot d'Animation.

Le Président,

Bernard BERGEN

La Secrétaire de séance,

Mme Bernadette FERCAK